

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETTIN FEVRIER 2023



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	3
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	3
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES.....	3
I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET FILLES	4
I.2. DES VIOLENCES CONJUGALES	4
II. CAS D'ATTEINTES A LA VIE DES FEMMES ET DES ENFANTS.....	4
II.1. CAS DES FEMMES TUEES	4
II.2. DES ENFANTS TUES.....	5
III. DES CAS DE TORTURE.....	5
III.1. DES ENFANTS TORTURES	5
IV. CONCLUSION.....	6

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, FOCODE, SOS Torture et le Medias

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN FEVRIER 2023

BANCOBU : *Banque Commerciale du Burundi*
CDS : *Centre de Santé*
CDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie*
ECOFO : *Ecole Fondamentale*
OPJ : *Officier de Police Judiciaire*
SWAA-Burundi : *Society for Women and Aids in Africa*

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois de février 2023. Les grandes tendances observées ont été notamment, des Cas de violences sexuelles sur des filles mineures et aux filles, cas de violence conjugale, des cas des enfants torturés ainsi que des femmes et des enfants tués.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 4 Cas de violences sexuelles,

5 cas des femmes et des enfants tués, 1 cas de violences conjugales et 2 cas d'enfants torturés.

Des membres du CNDD-FDD et de la milice Imbonerakure figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le constat est par ailleurs que les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, Ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 6 au 7 février 2023, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, la prénommée V., âgée de 16 ans, a été violée toute la nuit par Jean Pierre Ndikumana, Philippe Ndayiragije et le prénommé Cédric, tous membres de la milice Imbonerakure. Jean Pierre a acheté un fanta à cette fille avant de la conduire chez lui où elle a été violée. Dans la matinée du 7 février 2023, les voisins de Jean Pierre ont informé le chef collinaire, Athanase Baritaza qui a appelé à son tour l'OPJ surnommé Tinya. Ces derniers ont tenté d'arrêter ces Imbonerakure mais ils se sont heurtés à la résistance des membres de la milice Imbonerakure dont Louis Ndikumana et le surnommé Bébé. Ces derniers sont partis avec ces présumés auteurs en disant à l'OPJ qu'ils ont un travail d'urgence. La victime a été conduite à SWAA Burundi pour une assistance médicale tandis que ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

Une fille violée en commune et province de Muramvya

En date du 12 février 2023, au chef-lieu de la commune et province Muramvya, T.I., âgée de 16 ans, élève en 1ère année post-fondamentale à l'Ecole Technique Pro-

fessionnelle de Muramvya, a été violée par Béni Trésor Iteriteka, âgé de 20 ans, conducteur de taximoto. C'était un jour d'une sortie générale des élèves quand la victime est allée rendre visite son ami chez lui où elle a été offerte deux bières de type amstel et elle a perdu connaissance. Après ce viol, le soir, le présumé auteur a conduit la victime à bord de sa moto jusqu'à l'entrée de l'école. Les élèves qui ont vu la fille ont alerté les autorités de l'école et ces dernières l'ont évacuée vers l'hôpital de Muramvya pour des soins médicaux. Après des tests médicaux ayant prouvé le viol, le présumé auteur a été arrêté le lendemain par la police et a été conduit à la prison de Muramvya.

Une fille violée en commune Mbuye, province de Muramvya

En date du 12 février 2023 sur la colline Rugari, commune Mbuye, province Muramvya, C.B., âgée de 14 ans, élève en 9^{ème} année, a été violée par Didier Bikorimana, âgé de 30 ans, cultivateur. La victime qui venait de la messe pendant la pluie est allée s'abriter au domicile de Didier. Quelques minutes après, la mère de Didier s'est rendue à la cuisine et Didier a sauté sur la fille et l'a violée. La mère de Didier qui a entendu des cris de la fille est revenue voir de quoi il s'agissait et à son arrivée, Didier a pris fuite. La mère de Didier a révélé les faits à ses voisines qui ont immédiatement amené l'enfant à l'hôpital

de Kibimba. Par après ce présumé auteur a été arrêté et a été conduit à la prison de Muramvya.

I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET FILLES

Une fille violée en commune Buhiga, province de Karuzi

En date du 6 février 2023, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J.B., membre du parti CNDD-FDD, âgée de 21 ans, cultivatrice, originaire de la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, a été violée par un nommé Murigisi, âgé de 35 ans, gardien de vaches, membre du même parti.

Cette fille provenait des champs sur la colline Buhiga et au moment de la pluie elle s'est abritée dans une étable où cet homme travaille. Cet homme qui était seul a conduit par force la fille vers l'intérieur, l'a violée et l'a relâchée, vers 21 heures. La victime a été conduite au CDS Buhiga pour des soins médicaux. Un chef de colline et un OPJ ont été alertés afin d'arrêter le présumé auteur mais ils ont répondu qu'ils n'étaient pas disponibles et ce présumé auteur n'a pas été inquiété.

I.2. DES VIOLENCES CONJUGALES

Une femme blessée en commune Bukemba, province de Rutana

En date du 9 février 2023, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Violette Sabiyaremye a été battue et blessée au niveau du bras gauche

par son mari, Salomé Minyurano. Ce dernier accusait sa femme d'infidélité. La victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour y bénéficier des soins de santé tandis que le présumé auteur a pris fuite.

II. CAS D'ATTEINTES A LA VIE DES FEMMES ET DES ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES TUEES

Une femme tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 30 janvier 2023 au quartier Nyabugete, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Aline Inarukundo, agent de la BANCOBU, mère de 4 enfants, originaire de la commune Vugizo, province Makamba, a été tuée étranglée par son mari, Jean Claude Arakaza alias Sakoya, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la commune Vugizo. Aline Inarukundo qui venait d'ouvrir la porte à Jean Claude qui rentrait du bar Novela lui a donné à manger et puis Jean Claude a sauté sur lui et l'a tuée. Le corps sans vie de cette femme a été conduit à la morgue d'hôpital Kira par son frère. Cet hôpital a délivré un certificat de décès à domicile mais la famille de Jean Claude a tenté en vain de forcer l'hôpital Kira de lui octroyer un certificat attestant que cette femme est morte à l'hôpital. Le corps de la victime a été conduit par après à l'hôpital militaire de Kamenge pour l'autopsie tandis que

le présumé auteur n'a pas été inquiété d'où des habitants de la localité dénoncent l'impunité qui est manifestée dans cette affaire. Rappelons que cette femme et son mari n'étaient pas en bon terme et même un dossier de divorce avait été introduit au niveau du tribunal de résidence de la localité.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rutovu, province de Bururi

En date du 3 février 2023, sur la colline Kijima, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie de Rosine Nibona, âgée de 37 ans, veuve et mère de 3 enfants, a été retrouvé sous le lit dans une maison appartenant à son beau-fils, Gilbert Nibizi, conducteur de taxi-moto. La victime s'était disputée avec Gilbert Nibizi en l'accusant de lui avoir volé 4 sacs contenant du haricot. Gilbert Nibizi, Nyandwi et Ndihenze ont été arrêtés le même jour et conduits au cachot de police de la commune Rutovu pour des raisons d'enquête.

II.2. DES ENFANTS TUES

Deux corps sans vie des nourrissons retrouvés en commune Kiremba, province de Ngozi

En date du 8 février 2023, sur la colline Kabari, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, deux corps sans vie de Keilla Iradukunda Butoyi et Wilson Bukuru, âgés d'un mois, ont été retrouvés dans une toilette chez Gérard Minani, résidant près du marché de Masanganzi-ra. Ces deux petits enfants ont été jetés dans cette toilette par leur mère, Gaudence Uwizeyimana. Le chef de colline Kabari, le chef de zone Musasa et un OPJ se sont rendus sur les lieux pour le constat. Uwizeyimana a été arrêtée et conduite au cachot de police. En date du 10 février 2023, la présumée auteure a été auditionnée au cours d'un procès de flagrance et a été condamnée à une

peine de servitude pénale à perpétuité avec interdiction des droits civiques et de la famille.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Kabarore, province de Kayanza

Dans la matinée du 14 février 2023, sur la colline et zone Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, un corps sans vie de Samuel Bukuru, âgé de 12 ans, élève à l'ECOFU Rubura, a été retrouvé par des passants à 500 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, le corps sans vie de l'enfant était suspendu sous un avocetier à l'aide d'une corde attachée à son coup. Selon les mêmes sources, la veille dans la nuit, son père Marc Manirakiza lui avait demandé une somme de cinq mille fbu volé et l'enfant a quitté la maison vers un lieu inconnu.

III. DES CAS DE TORTURE

III.1. DES ENFANTS TORTURES

Une écolière torturée par son enseignante commune Nyabihanga, province de Mwaro

En date du 12 février 2023 à l'ECOFU Gasenyi, colline Kivomwa, commune Nyabihanga, province Mwaro, Ariella Iteka, écolière de la 4ème année a été battue à coups de bâtons au niveau des fesses par Marie Ndereyimana, son enseignante. Cette enseignante a jeté aussi une craie qui a blessé l'enfant au niveau de l'œil gauche. D'autres élèves se sont révoltés et ils ont lancé des cris qui ont été calmés par les autorités de cette école. Ces dernières ont ordonné à cette enseignante de faire soigner l'enfant et elle l'a accepté mais après avoir constaté que la facture médicale était de 2 millions fbu, elle a refusé arguant que c'est un accident de travail. Les parents de l'enfant ont alors porté plainte contre cette enseignante à la PJ Nyabihanga. L'enseignante a été arrêtée et conduite au cachot de police de Nyabihanga.

Un enfant battu en commune Mbuye, province de Muramvya

En date du 19 février 2023 sur la colline Kigina, commune Mbuye, province Muramvya, Alain Gatogato, âgé de 12 ans, élève en 4ème année à l'ECOFU Kigina, a été battu par sa marâtre, Marthe Ndikuriyo à l'aide d'un pilon jusqu' à ce qu'il s'évanouisse. L'enfant qui venait de l'école n'avait pas trouvé sa marâtre à la maison et il s'était servi de nourriture. Arrivée à la maison, sa marâtre a d'abord fermé la porte de la maison et elle a ensuite battu l'enfant en l'accusant d'avoir mangé de la nourriture sans son accord. Les voisins qui sont intervenus ont défoncé la porte et ont conduit l'enfant au centre de santé de Kivoga où il a été hospitalisé pendant une semaine. Marthe a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Mbuye mais 4 jours après, elle a été libérée sur demande de son mari. Par après, l'enfant a été conduit chez sa grand-mère maternelle.

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN FEVRIER 2023

IV. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois de février 2023, il ressort clairement que les cas de violences sexuelles à l'endroit des filles et de tuerie des femmes ainsi que les enfants ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'Etat du Burundi et ses instances judiciaires continuent à ne pas montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes en vue de l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et filles ainsi qu'aux en-

fants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants et de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces derniers.